

## Cas pratique - régimes matrimoniaux.

Par **Windgassen**, le **03/11/2014** à **19:09**

Bonsoir à tous !

Je dois résoudre un cas pratique dans le cadre de mes travaux dirigés. Seulement, certains points me posent beaucoup de difficultés. Pouvez-vous m'aider ?

On me demande de qualifier certains biens d'un couple eu égard à leur régime matrimonial.

Il s'agit des époux X dont le régime est la communauté réduite aux acquêts.

M. X dans le cadre de l'exercice libéral de la médecine, achète une clientèle à son prédécesseur pendant le mariage.

J'ai appliqué la jurisprudence du 2 mai 2011. La clientèle est en titre le bien de M. X mais en finance un bien commun.

Le cas pratique ajoute que ce bien a été financé en partie par un prêt souscrit par X remboursé par ses revenus pro et en partie par les économies des deux époux.

Je ne comprends pas quelle peut être l'influence du financement sur la qualification de la clientèle à l'égard du régime matrimonial. Je sais que les revenus professionnels sont des biens communs (1ère civ, 8 février 1978) et les économies des époux des acquêts qui entrent dans la communauté.

Qu'en pensez-vous ?